

MÉMENTO DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

LA RÉFORME DES PRIMES WALLONNES À LA RÉNOVATION DES VITRAGES

JANVIER 2015

LES ENJEUX

Il importe que la réforme actuelle des primes wallonnes s'inscrive dans une stratégie globale et à long terme de rénovation en profondeur du parc de bâtiments non conformes. Dans ce contexte, le maintien et l'amplification des soutiens financiers sont une nécessité sociale, environnementale et économique.

La Wallonie n'atteindra en effet ses objectifs européens d'efficacité énergétique et de réduction de ses émissions propres de gaz à effet de serre qu'en rénovant massivement et rapidement son parc de bâtiments vétustes. Or, l'obstacle principal à l'amélioration du bâti reste le montant des travaux, en particulier pour les bas revenus et la classe moyenne. Les enquêtes montrent que sans les primes régionales, la majorité des investissements n'auraient pas eu lieu. Le système fonctionne et est indispensable, particulièrement pour les revenus les plus faibles.

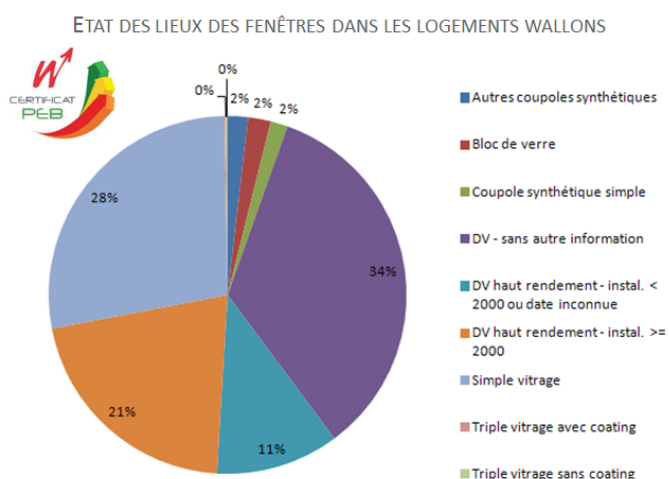
Diminuer ou supprimer les montants octroyés déstabiliserait et ralentirait très fortement un marché déjà fragile. Socialement, cela augmenterait la précarité énergétique des ménages (15% des Belges y sont déjà exposés!) qui ne pourraient plus supporter les investissements dans l'amélioration de leur logement. D'un point de vue environnemental, cela reviendrait à renoncer purement et simplement aux objectifs et engagements européens. Économiquement, un quart des livraisons en vitrages isolants, soit la quasi totalité du marché résidentiel privé, verrait disparaître un bol d'air indispensable, ce qui serait fatal au secteur verrier belge et wallon.

L'ÉTAT DES LIEUX

Étant donné notre climat, la technologie actuelle et les évolutions attendues à court-moyen terme, les doubles vitrages à haut rendement (HR) U_g 1.1 W/(m²K) correspondent au standard de confort minimal que l'ensemble du parc immobilier belge doit atteindre. Ils permettent également de satisfaire des exigences d'efficacité énergétique très élevées de type NZEB (consommation d'énergie quasi nulle).

En augmentant le rythme des rénovations des vieux vitrages non conformes dès à présent et significativement (3% par an pour les simples vitrages et 4% par an pour les anciens doubles vitrages), il est possible de mettre le parc de logements wallons en conformité avec les normes actuelles d'ici à 2030. Des aides à la rénovation ambitieuses sont cruciales dans le cadre d'une telle feuille de route.

En détail : [Mémoire FIV | Feuille de route Rénovation 2014-2020/2030](#)



Source : Certificats PEB, Etat des lieux au 3 février 2014



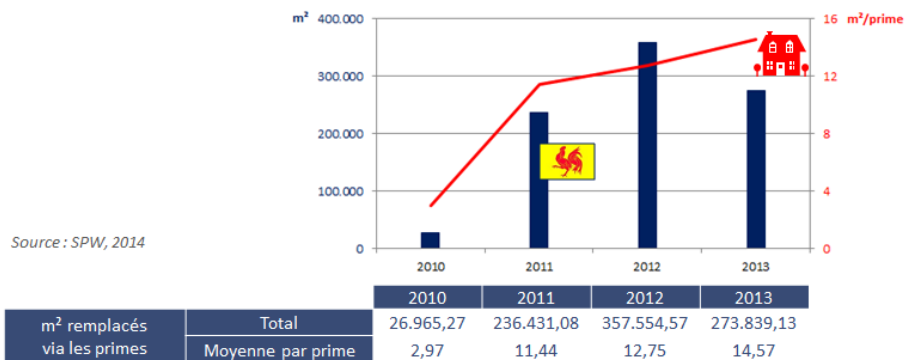
LES PRIMES RÉGIONALES DOPENT LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS ET SOUTIENNENT L'INDUSTRIE LOCALE

En 2013, les primes ont soutenu la rénovation de plus d'un million de m² de vitrages isolants dans le secteur résidentiel privé belge, dont environ **275 000 m² en Wallonie** !

Grâce à la politique volontariste de la Région et aux soutiens financiers mis en œuvre, le nombre de dossiers rentrés a connu une nette augmentation lors de la précédente législature, ce qui a notamment eu pour conséquences :

- d'accélérer la rénovation en profondeur des logements : **le nombre de m² rénovés par habitation est passé de moins de 3 à 14,6 en Wallonie** en l'espace de quelques années seulement :

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE m² DE FENÊTRES RÉNOVÉES GRÂCE AUX PRIMES WALLONNES OCTROYÉES



Source : SPW, 2014

- de soutenir le secteur verrier belge qui connaît l'une des pires crises économiques de son histoire : **les primes octroyées par les trois Régions représentent annuellement le quart des livraisons des producteurs belges** (environ 4 millions de m² au total en 2013 comprenant également les livraisons vers les secteurs public, non-résidentiel, etc., les exportations étant du même ordre de grandeur que les importations) :

CHUTE DES LIVRAISONS DE VITRAGES ISOLANTS PRODUITS EN BELGIQUE : -22% EN 5 ANS !

| 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 5.176.401 m ² | 4.726.777 m ² | 4.488.154 m ² | 4.430.517 m ² | 4.418.607 m ² | 4.012.753 m ² |

Source : Statistiques PRODCOM

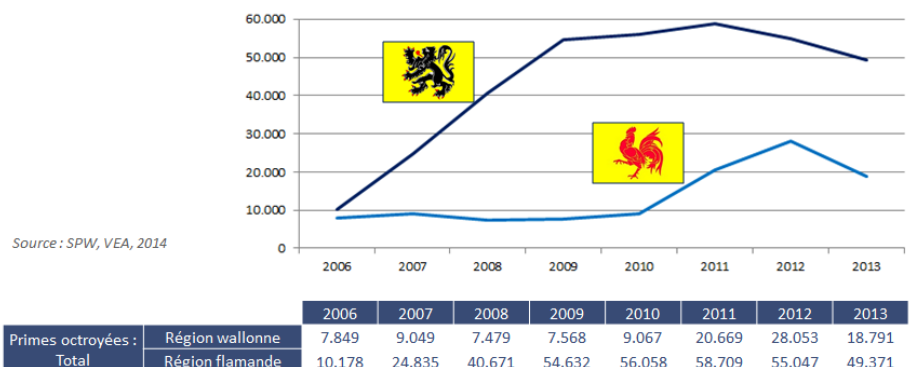
LA WALLONIE EN PERTE DE VITESSE : 1/3 DE DOSSIERS ET 84 000 M² RÉNOVÉS EN MOINS EN 2013 !

Le système de primes wallonnes instauré en mai 2010 et qui a pris fin en décembre 2014, a **dynamisé fortement la rénovation des fenêtres wallonnes après des années de stagnation**.

Si le succès est incontestable, un très net repli est toutefois apparu en 2013. Près de 10 000 primes de moins qu'en 2012 ont été octroyées. Il faut noter que la Région wallonne était parvenue à poursuivre une belle croissance de la rénovation des

fenêtres vétustes en 2012 contrairement à la Région flamande qui connaissait déjà un ralentissement cette année-là. En 2013, Bruxelles-Capitale est la seule des trois Régions qui maintient son dynamisme avec une augmentation de 10% du nombre de primes octroyées, contre un recul de 10% en Flandre et une **chute vertigineuse de 33% du nombre de dossiers wallons**.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRIMES OCTROYÉES POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES



Source : SPW, VEA, 2014



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

BOULEVARD DE LA PLAINE 51050 BRUXELLES | T +32(2)/542.61.20 | F +32(2)/542.61.21 | INFO@VGI-FIV.BE | WWW.VGI-FIV.BE

Naturellement, cela se traduit par une **baisse drastique du nombre de m² rénovés à l'échelle de la Région**, heureusement en partie compensée par l'augmentation du nombre de m² rénovés par prime octroyée (de 12,75 m²/dossier en 2012 à 14,57 m²/dossier en 2013). La contribution wallonne à la rénovation du parc belge diminue ainsi de 84 000 m² de vitrages isolants en 2013, ce qui constitue la majeure partie du recul national (environ 112 000 m² de moins par rapport à 2012).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRIMES OCTROYÉES POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

| | | 2012 | 2013 | 2013/2012 |
|---|------------------------------|--------------------|---------------------|-------------|
| Primes octroyées : Total | Belgique | 87.488 | 72.995 | -17% |
| | Région flamande | 55.047 | 49.371 | -10% |
| | Région wallonne | 28.053 | 18.791 | -33% |
| | Région de Bruxelles-Capitale | 4.388 | 4.833 | 10% |
| m² remplacés via les primes : Total | Belgique | ~ 1.120.000 | 1.008.393,86 | -10% |
| | Région flamande | ~ 690.000 | 657.389,73 | -5% |
| | Région wallonne | 357.554,57 | 273.839,13 | -23% |
| | Région de Bruxelles-Capitale | 71.807 | 77.165 | 7% |
| m² remplacés via les primes : Moyenne par prime | Belgique | 12,80 | 13,81 | 8% |
| | Région flamande | ~ 12,50 | 13,32 | 7% |
| | Région wallonne | 12,75 | 14,57 | 14% |
| | Région de Bruxelles-Capitale | 16,36 | 15,97 | -2% |
| Taux de rénovation des ménages via les primes | Belgique | 1,84% | 1,53% | -17% |
| | Région flamande | 2,06% | 1,83% | -11% |
| | Région wallonne | 1,83% | 1,22% | -33% |
| | Région de Bruxelles-Capitale | 0,81% | 0,89% | 9% |

Source : IBGE, SPW, VEA - FIV

UN TAUX DE RÉNOVATION BEAUCOUP TROP FAIBLE

Rapporté au nombre de ménages, le nombre de primes octroyées permet de calculer le taux de rénovation annuel des fenêtres vétustes dépendant directement des choix politiques régionaux.

Ce taux de rénovation des fenêtres non conformes par les ménages wallons est en recul de 1,83 à 1,22% entre 2012 et 2013. Le taux flamand, plus élevé, est également en recul mais de manière moins prononcée : de 2,06 à 1,83% entre 2012 et 2013. Le taux bruxellois est le seul à augmenter légèrement entre 2012 et 2013 : de 0,81 à 0,89%.

Ce taux de rénovation est un levier extrêmement puissant et est directement influencé par les pouvoirs politiques régionaux. Le doubler dans les trois Régions permettrait grosso modo d'augmenter la demande intérieure belge d'un million de m² de vitrages isolants sur base annuelle, i.e. revenir à une consommation intérieure de 5 millions de m² soit le niveau de 2008 avant la crise.

D'autre part, ce taux concerne l'ensemble des fenêtres rénovées : simples et anciens doubles vitrages non conformes compris. **Augmenter dès à présent et simultanément ce taux de rénovation à 3% par an pour les simples vitrages et à 4% par an pour les anciens doubles vitrages permettrait de mettre le parc de logements wallons en conformité avec les normes actuelles d'ici à 2030.** Pour plus de détails, cf. [Mémorandum FIV | Feuille de route Rénovation 2014-2020/2030](#)

La clef de la réforme des primes wallonnes doit être l'augmentation substantielle du nombre de ménages qui utilisent réellement le système de subventions et le nombre de m² qui sont rénovés par dossier. Le succès du futur système découle inmanquablement de la croissance de ces deux indicateurs.

MISE EN CONFORMITÉ DES FENÊTRES WALLONNES À L'HORIZON 2030

| Logements wallons avec : | | Taux de rénovation annuel | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--------------------------|--------------------|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| simples vitrages | 17,3% ¹ | 3% | 12% | 9% | 6% | 3% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| U _g > 1.1 | ~60% ² | 4% | ~56% | ~52% | ~48% | ~44% | ~40% | ~36% | ~32% | ~28% | ~24% | ~20% | ~16% | ~12% | ~8% | ~4% | 0% |
| U _g ≤ 1.1 | ~20% ² | | ~32% | ~39% | ~46% | ~53% | ~60% | ~64% | ~68% | ~72% | ~76% | ~80% | ~84% | ~88% | ~92% | ~96% | 100% |

Source : ¹ Energy Consumption Survey for Belgian Households - Année 2012

² Estimation FIV - Année 2014



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

BOULEVARD DE LA PLAINE 51050 BRUXELLES | T +32(2)/542.61.20 | F +32(2)/542.61.21 | INFO@VGI-FIV.BE | WWW.VGI-FIV.BE